



Ce baromètre présente les informations saillantes concernant les salariés des entreprises de la branche professionnelle des cabinets dentaires, à partir des données de la DADS 2008-2016 fournies par l'Insee et de prévisions statistiques pour les années 2017-2019. Il propose une photographie comparative des caractéristiques et des conditions d'emploi des salariés.

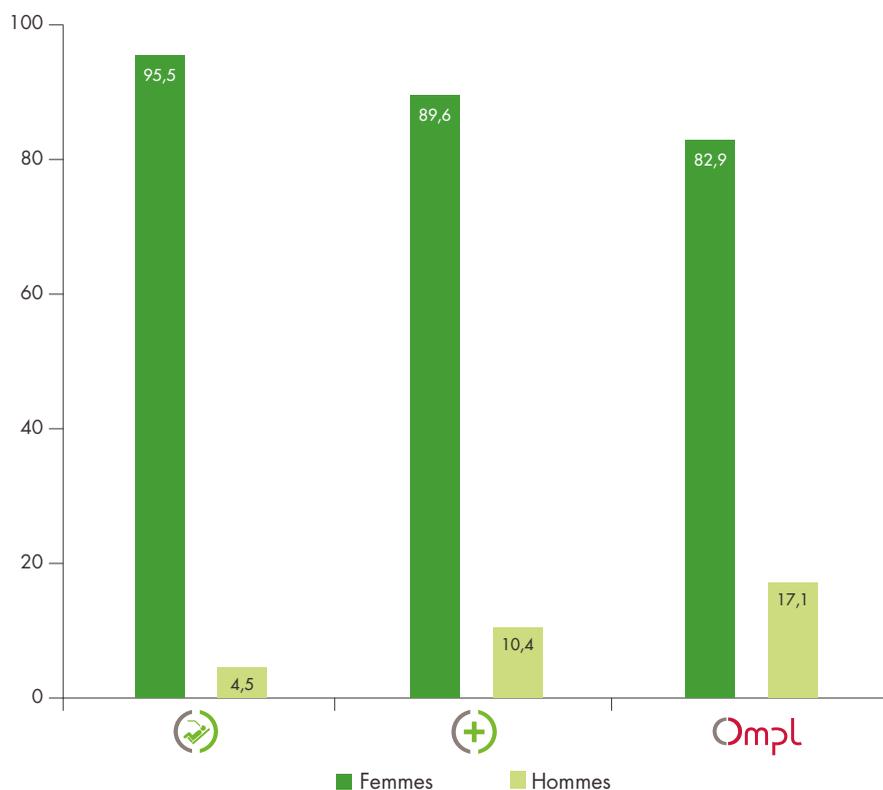


**EMPLOIS TRÈS
MAJORITAIREMENT FÉMININS**

Les emplois de la branche sont très majoritairement féminins : 95,5 % des salariés sont des femmes.

Cette proportion est supérieure à la moyenne du secteur (89,6 %).

Répartition des salariés par genre (%)



Source : Insee, DADS 2016.



Secteur santé

Branche professionnelle



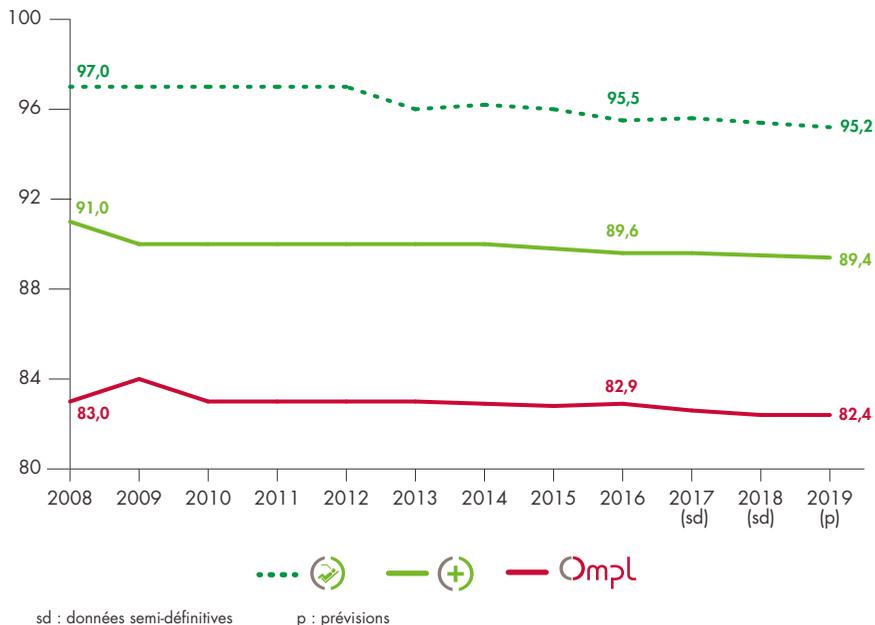
Cabinets dentaires



LÉGER REPLI DU TAUX DE FÉMINISATION

Par rapport à 2008, la part des femmes dans l'emploi de la branche varie peu jusqu'en 2016. Il oscille entre 96 % et 97 %. Les prévisions pour les années 2017 à 2019 anticipent néanmoins une légère tendance à la baisse.

Évolution du taux de féminisation (%)



Source : Insee, DADS 2008-2016, estimations.

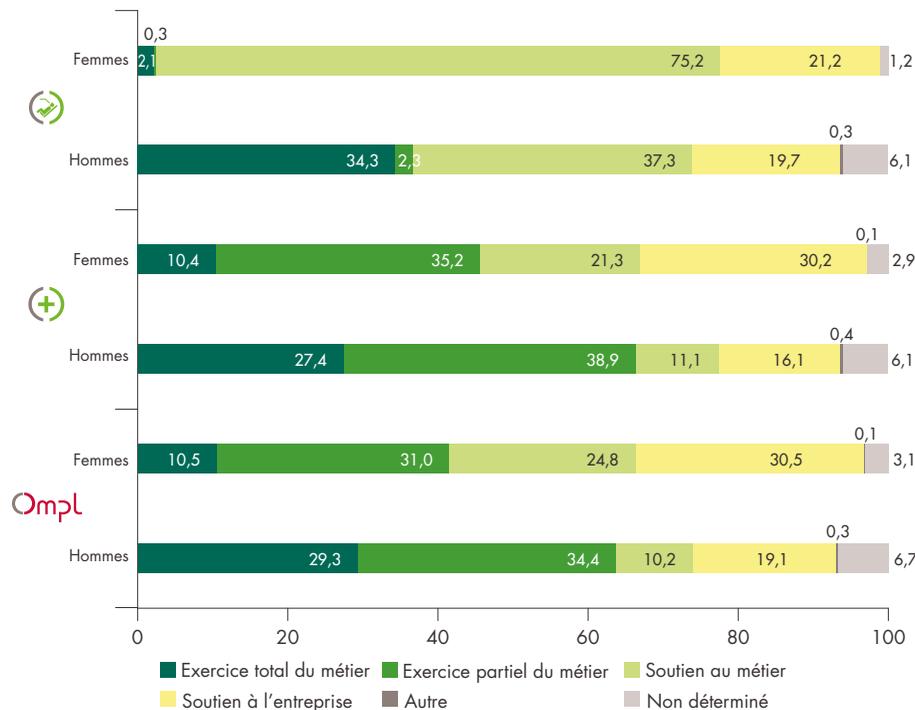


EMPLOIS EN SOUTIEN DU MÉTIER ET DE L'ENTREPRISE

Les emplois de la branche viennent surtout en support du métier et de l'activité de l'entreprise, soutien au métier (assistants dentaires et aides dentaires) et soutien à l'entreprise (secrétaires, agents d'entretien...).

Néanmoins, un effet du genre existe : 75,2 % des femmes exercent une activité de soutien au métier contre 37,3 % des hommes. De plus, 34,3 % des hommes exercent le métier dans sa totalité (dentistes salariés) contre 2,1 % de femmes.

Répartition des salariés par genre et type de métier (%)



Source : Insee, DADS 2016.

1 : non déterminé pour cause de secret statistique.



PRÉPONDÉRANCE DU CDI

Les contrats à durée indéterminée sont très largement majoritaires dans la branche.

Les hommes bénéficient moins souvent que les femmes de ce type de contrat.

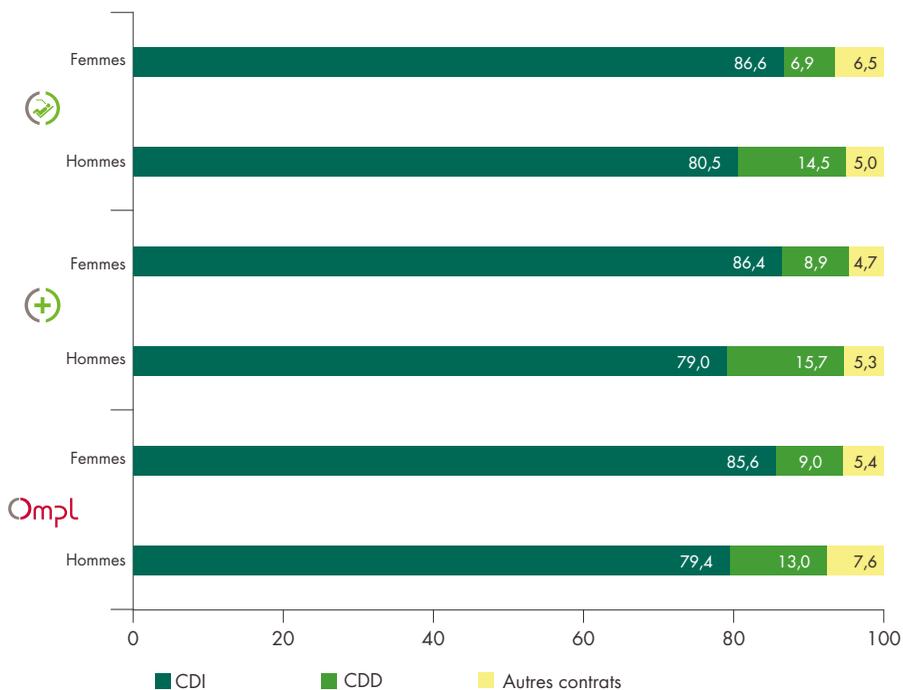


QUELQUES NUANCES RÉGIONALES

Le taux de féminisation de la branche varie sensiblement d'une région à l'autre.

Il est maximal pour la Corse (97,2 %) et atteint un minimum pour l'Île-de-France (92,4 %).

Répartition des salariés par genre et type de contrat de travail (%)



Source : Insee, DADS 2016.

Taux de féminisation par région (%)

Régions	(+)	(+)	Ompl
Auvergne-Rhône-Alpes	96,7	91,3	83,8
Bourgogne-Franche-Comté	96,9	91,0	86,4
Bretagne	96,0	90,7	83,5
Centre-Val de Loire	96,6	90,7	85,0
Corse	97,2	88,4	81,5
DOM	96,8	85,8	81,3
Grand Est	95,6	90,9	85,8
Hauts-de-France	96,0	88,4	83,0
Île-de-France	92,4	86,4	77,3
Normandie	95,8	90,6	85,0
Nouvelle-Aquitaine	97,0	90,8	84,6
Occitanie	96,7	89,8	84,6
Pays de la Loire	96,9	91,6	83,6
Provence-Alpes-Côte d'Azur	95,3	89,5	84,6
Ensemble	95,5	89,6	82,9

Source : Insee, DADS 2016.